

Le 03 NOV. 2020

Bureau du courrier

2020_046



**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Installation CA

Séance du 23 octobre 2020

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Le 23 octobre deux mille vingt à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi
de la convocation
le 12/10/2020

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie.

Date de l'affichage
du PV:

Madame : **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Monsieur **PEYRE Jean-Philippe**, payeur départemental, est également excusé

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections organisées par le Centre de Gestion ont eu lieu par vote électronique du 02 au 08 octobre 2020.

Pour rappel, les électeurs sont les maires et Présidents. Ils détiennent un nombre de voix proportionnel aux nombres d'agents statutaires (stagiaires et contractuels) de leur collectivité ou établissement.

La liste des candidats des représentants des communes et établissements affiliés a été conduite par Monsieur Laurent SUAU (Maire de Mende).

La région Occitanie, collectivité non affiliée, adhérente au socle commun de compétences du centre de gestion, désigne 2 représentants appelés à siéger au conseil d'administration au sein du collège dit « spécifique ».

Pour le bon déroulement des élections une commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a été constituée dans le but de veiller à la conformité des opérations électorales. Cette commission présidée par le Président du Centre de Gestion, était composée de 2 maires, 2 présidents d'établissements publics et 1 représentant de la préfecture.

Après appel nominal, ont été déclarés installés, dans l'ordre de la liste électorale, les élus suivants :

		TITULAIRES	SUPPLEANTS	
REPRESENTANTS DES COMMUNES	1	Laurent SUAU <i>Maire de Mende</i>	Marie PAOLI <i>Conseillère Municipale à Mende</i>	17
	2	Jean-Paul ITIER <i>Maire de St Léger de Peyre</i>	Claude MALZAC <i>Maire de la Canourgue</i>	18
	3	Alain ASTRUC <i>Maire de Peyre en Aubrac</i>	Eve BREZET <i>Maire de Recoules d'Aubrac</i>	19
	4	Josette GAILLAC <i>Maire de Bassurels</i>	Françoise SAINT-PIERRE <i>Maire du Pompidou</i>	20
	5	Flore THEROND <i>Maire de FLORAC-TROIS-RIVIERES 3 rivières</i>	Alain CHMIEL <i>Maire de Gorges du Tarn Causses</i>	21
	6	Francis BERGOGNE <i>Maire de Barjac</i>	Philippe MARTIN <i>Maire de Balsièges</i>	22
	7	Jean-Noël BRUGERON <i>Maire du Malzieu-Ville</i>	Julien TUFFERY <i>Maire La Panouse</i>	23
	8	Patricia BREMOND <i>Maire de Marvejols</i>	Michel REYDON <i>Maire de Vialas</i>	24
	9	Jérôme JACQUES <i>Adjoint au Maire de Chanac</i>	Guy ODOUL <i>Maire de Chastanier</i>	25
	10	Pascal BEAURY <i>Maire de Mont Lozère et Goulet</i>	Jean DE LESCURE <i>Maire de Saint-André-Capcèze</i>	26
	11	Jean François COLLANGE <i>Adjoint au maire de Langogne</i>	Guy GALTIER <i>Maire de Grandrieu</i>	27
	12	Elizabeth MINET-TRENEULE <i>Adjointe au Maire de Mende</i>	Didier COUDERC <i>Maire de St Bazile</i>	28
	13	Jean-Paul POURQUIER <i>Maire du Masegros Causses Gorges</i>	Jean-Claude SALEIL <i>Adjoint au maire du Masegros Causses Gorges</i>	29
	14	Christine HUGON <i>Maire de St Chély d'Apcher</i>	Alain LOUCHE <i>Maire de Saint-Martin de Boubaux</i>	30
	15	Christian MALAVIEILLE <i>Maire Délégué de Javols</i>	Michel GUIRAL <i>Maire délégué de Saint-Sauveur-de-Peyre</i>	31
	16	Lionel BOUNIOL <i>Maire de Bourgs sur Colagne</i>	Alain LAFONT <i>Maire de Villefort</i>	32

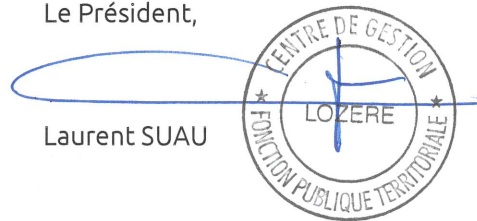
		TITULAIRES	SUPPLEANTS	
<u>REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS</u>	1	Francis SAINT LEGER <i>Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride</i>	Bernard BASTIDE <i>Vice-Président à la Communauté de Communes Hautes Terres de l'Aubrac</i>	3
	2	Henri COUDERC <i>Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes</i>	Didier BRUNEL <i>Président du Syndicat mixte Lozère Centre</i>	4

		TITULAIRES	SUPPLEANTS	
<u>REPRESENTANTS DES COLLEGES SPECIFIQUES</u>	1	Aurélie MAILLOLS <i>Vice-Présidente de la Région OCCITANIE</i>	Aurélie GENOLHER <i>Conseillère Régionale de la Région OCCITANIE</i>	3
	2	René MORENO <i>Conseiller Régional de la Région OCCITANIE</i>	Jean-Luc GIBELIN <i>Conseiller Régional de la Région OCCITANIE</i>	4

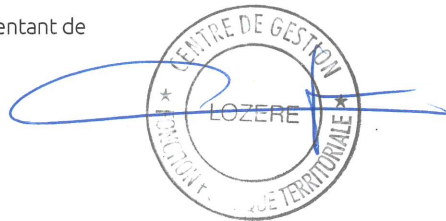
Pour extrait conforme,
Mende, le 23 octobre 2020

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.
Délibération certifiée
Exécutoire le,
Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 03 NOV, 2020

Bureau du courrier